

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 4, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'environnement (arrêté N° **1/17/0618** du **3 avril 2018**) a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION S.A.** pour la prolongation des autorisations (C307/86, 03/PT/07 & 1/16/0136) dans la **Zone Industrielle Wolser-Nord à BETTEMBOURG.**

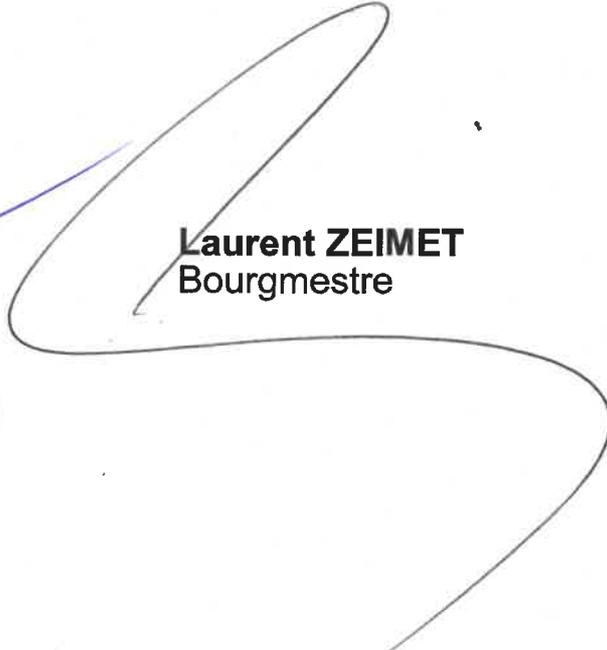
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **12 avril au 21 mai 2018**

Bettembourg, le 10 avril 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

